

COMPTE RENDU

Pierre MARTIN
professeur titulaire

Tsutomu Akamatsu, *Essentials of Functional Phonology*,
Louvain-La-Neuve, Peeters, «Spill no 16», 1992, xi, 193 p.

En dehors du livre toujours excellent d'André Martinet, *Phonology as Functional Phonetics* (Oxford, Blackwell, 1949), il n'existait pas à ce jour, en anglais, de manuel d'introduction systématique à la phonologie fonctionnelle. C'est maintenant chose faite et bien faite. L'ouvrage d'Akamatsu est préfacé par André Martinet. Il comprend une introduction (pp. 1-3), une conclusion (pp. 157-164), une bonne bibliographie (pp. 165-172), un index très utile des notions (pp. 173-191), un index des noms cités (p. 193) et un index des langues (p. 195). La matière est présentée dans 12 chapitres qui portent respectivement sur la double articulation du langage (pp. 4-10), la spécificité de la phonologie fonctionnelle (pp. 11-16), les fonctions des éléments phoniques (pp. 17-24), l'opposition phonologique (pp. 25-50), les types d'oppositions phonologiques (pp. 51-59), le test de la commutation (pp. 60-80), la neutralisation des oppositions phonologiques (pp. 81-102), la distribution lacunaire des phonèmes et des tons (pp. 103-109), l'accent (pp. 110-128), l'intonation et la mélodie (pp. 129-142), la mélodie et les tons (pp. 143-146), et enfin, la synchronie dynamique en phonologie (pp. 147-156). Il n'y a pas de chapitre comme tel sur la diachronie fonctionnelle. Tout au long, la présentation est méthodique, claire et efficace d'un point de vue pédagogique. On présente l'essentiel des notions, sans entrer dans des débats qui pourraient s'avérer trop complexes pour des débutants. Et même si les développements fonctionnalistes récents ayant conduit à l'élaboration de concepts comme «fluctuation», «flottement», ne trouvent pas leur place dans ce livre, les personnes voulant s'initier (en anglais) à la phonologie fonctionnelle trouveront ici un instrument extrêmement utile.

L'ouvrage d'Akamatsu est une initiation à la phonologie fonctionnelle pratiquée par l'auteur, phonologie qui s'inspire grandement des idées développées par André Martinet. Naturellement, étant

donné que je pratique ce genre de phonologie depuis plus de vingt ans, il est normal que je ne partage pas entièrement les vues de l'auteur sur toutes les questions traitées, ce qui n'enlève évidemment rien à la qualité de l'ouvrage. J'aimerais m'attarder ici en particulier sur un point qui, après réflexion, m'apparaît tout à fait fondamental, car il s'agit, me semble-t-il, d'un trait marquant du fonctionnalisme en phonologie, celui de la nécessité d'une double distinction entre trait distinctif et trait pertinent, puis unité distinctive (segmentale) et phonème. Je constate d'abord qu'Akamatsu renonce (p. 27) au concept d'«opposition phonique» utilisé précédemment avec conviction (cf. *The Theory of Neutralization and the Archiphoneme in Functional Phonology*, Amsterdam, Benjamins, 1988). Or, je pense qu'il a tort de renoncer maintenant à cette notion. Bien sûr, une différence phonique n'équivaut pas à une opposition phonologique. Dans les exemples cités à la page 27, il a raison de montrer que la différence entre [r] et [r] aboutit à une opposition phonologique en espagnol (/pero/ «mais» ~ /pero/ «chien») et à rien de tel en anglais («rouge» = [red] ou [red], donc [r] ~ [r]). Mais cette comparaison même montre bien qu'il faut distinguer entre les différences phoniques qui produisent des oppositions significatives, et les autres. Il serait inexact d'écrire qu'en anglais, /r/ ~ /r/, car il n'y a pas de phonème /r/ dans cette langue. Par conséquent, c'est bien de [r] qui ne s'oppose pas à [r] dont il s'agit. Or, si un élément peut ne pas s'opposer, c'est qu'il peut aussi s'opposer. Dans la mesure où la pertinence d'un élément phonologique dépend de sa capacité à sous-tendre des oppositions significatives et dans la mesure où les éléments phonologiques doivent nécessairement se manifester phoniquement, on doit admettre que les monèmes s'opposent aussi phoniquement. D'ailleurs, dans toute bonne description phonologique fonctionnaliste, y compris dans celle qui est présentée ici, c'est précisément ce qu'entend signifier le signe « ~ » («s'oppose à»), placé entre les formes **phonétiques** (entre crochets) rapprochées en paires minimales. L'opposition phonique est à la base même de la démonstration de la pertinence phonologique d'un élément.

Un son est une unité phonique segmentale composée de caractéristiques substantielles non distinctives et distinctives, définissables en termes articulatoires, acoustiques et/ou auditifs. Je propose de définir un **trait distinctif** (phonétique) comme une caractéristique phonique oppositive, qui permet de distinguer (phoniquement) entre des monèmes différents. Un trait distinctif est une caractéristique substantielle mais différenciative. Nous serions en présence d'une opposition phonique ([...] ~ [...]), entre traits ou entre sons, lorsque des monèmes

différents en résultent et/ou lorsque la différence phonique (sans qu'il s'agisse de variation libre) ne s'explique pas par le contexte. Un **phonème** est une unité phonologique segmentale formée de traits pertinents. C'est l'unité pertinente minimale. Je propose de définir un **trait pertinent** (phonologique) comme une caractéristique phonologique oppositive, qui permet de distinguer (phonologiquement) entre des monèmes différents. Un trait pertinent est une caractéristique structurale abstraite choisie pour représenter phonologiquement un ou des traits phoniques distinctifs. Il peut y avoir opposition phonologique (/.../ ~ /.../) au niveau des traits pertinents, entre des phonèmes, ou entre des prosodèmes (tons, place d'accents). Parmi les caractéristiques substantielles constitutives des sons, les traits distinctifs sont ceux qui concourent à former les oppositions phoniques, c'est-à-dire les différences phoniques qui ne s'expliquent pas par le contexte et/ou qui sous-tendent à elles seules les oppositions significatives. Il faut accorder aux oppositions phoniques une attention particulière dans le dégagement et l'identification des traits pertinents constitutifs des phonèmes. Ainsi, il n'y aurait pas de trait phonique pertinent, puisque les traits pertinents ne sont pas des traits phoniques. Néanmoins, comme les traits pertinents tiennent compte du champ de dispersion des phonèmes, puisqu'ils sont choisis à partir d'une considération des traits (phoniques) distinctifs, ils ne renvoient pas à une réalité formelle purement abstraite, mais nécessairement à l'expression vocale.

Une telle façon de voir permettrait d'échapper à l'incohérence qui consiste à poser qu'un phonème, réalité linguistique, **n'est pas de la substance phonique** («The phoneme can neither be pronounced nor heard» p. 33), alors qu'un trait pertinent qui, pourtant, le définit, est un ensemble de **caractéristiques phoniques** distinctives indissociables («A relevant feature is a complex of multiple indissociable distinctive phonic features» p. 39). Mieux vaudrait avancer que, comme le phonème, qui se **manifeste** sous la forme d'unités phoniques distinctives, le trait pertinent se manifeste également sous la forme de caractéristiques phoniques distinctives indissociables. De même, on ne peut pas dire que la commutation **identifie** les unités phonologiques (comme on le dit p. 62). Elle aide à les identifier. Bien sûr, la commutation est un procédé d'analyse basé sur le concept d'opposition phonologique, mais elle met en présence des formes **phoniques**. En effet, c'est par le remplacement d'un élément phonique par un autre, remplacement qui entraîne un changement d'identité des formes linguistiques significatives, que la commutation permet d'entrevoir, après les rapprochements qui s'imposent, les unités phonologiques. La commutation identifie des traits distinctifs et non des traits pertinents. Elle identifie des unités distinc-

tives et non des phonèmes.

En terminant, je ne peux m'empêcher de réagir sur deux points de détail. Le premier a trait à ce qu'Akamatsu appelle la «neutralisation» des tons 2 et 3 en mandarin (p. 100). Si le ton 2 ne s'oppose plus au ton 3 devant un autre ton 3 (> architonème /2-3/), comment expliquer alors qu'un ton 3 précédent lui-même cet «architonème» (/wo³ mai² ma³/ «j'enterre un cheval» ~ /wo³ mai³ ma³/ «j'achète un cheval») se manifestera phoniquement sous une forme basse devant le ton 2 attendu et sous une forme haute devant le ton 3 attendu, concourant ainsi à maintenir la distinction significative? (Synchrétisme? Voir P. Martin, *La description phonologique, La linguistique*, 21, 1985, p. 171) Dernier point: le chapitre 10 (pp. 129-142) montre bien comment les structures mélodiques des langues peuvent varier et que ceci fait partie, précisément, de la spécificité de chacune d'entre elles. La frustration de ne pas être bien compris, éprouvée régulièrement par ceux qui maîtrisent par ailleurs convenablement les segments d'une langue étrangère, sans en maîtriser toutefois les contours intonatifs, illustre éloquemment l'importance de la mélodie dans la communication. Dès lors, dans une perspective de hiérarchisation des fonctions, il paraît inopportun de souligner (p. 130) la marginalité linguistique de la courbe mélodique, du fait qu'elle s'inscrive en marge de la double articulation du langage (ou encore, du fait qu'elle ne soit pas oppositive).

Bien entendu, ces quelques remarques n'enlèvent rien au fait que nous sommes en présence d'une excellente introduction à la phonologie fonctionnelle. Les étudiants mais également tous ceux que la théorie phonologique fonctionnaliste intéresse devront s'y reporter.